

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

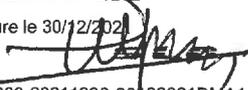
DATE DE CONVOCATION  
23 DECEMBRE 2021

Nombre de Membres

En Exercice	12
Présents	9
Votants	10

OBJET :  
1. BUDGET DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE. DECISION  
BUDGETAIRE MODIFICATIVE  
N°2.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 30/12/2021  
Reçu en préfecture le 30/12/2021  
Affiché le   
ID : 059-265904003-20211230-30122021DMA1-BF

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 9 décembre à quatorze heures,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Nicole CAMBRON, MM. Joël BACLET, Sébastien ROUSSELLE, Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Marc BEZILLE donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON

Absentes : Mme Martine LORPHELIN, Mme Marie Josée RUHLAND

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Vu le budget primitif 2021 et les engagements en cours, le Président propose à l'Assemblée d'effectuer les transferts de crédits afin de permettre l'équilibrage des comptes sur le budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise les bascules de compte en section de fonctionnement et d'investissement ainsi que le transfert de crédits entre chapitres comme suit afin de permettre l'équilibre budgétaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

**DEPENSES**

<b>Chapitre 011</b>	<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>- 1 000 €</b>
6232	Fêtes et cérémonies	- 1 000 €
<b>Chapitre 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>4 100 €</b>
64111	Rémunération principale	7 100 €
64136	Indemnités de préavis et licenciement	- 7 100 €
6451	Cotisations URSSAF	1 500 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	600 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000 €
<b>Chapitre 65</b>	<b>Autres charges de gestion courantes</b>	<b>- 3 100 €</b>
6562	Aides	- 3 100 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 €</b>

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Président du C.C.A.S.  
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.